



Heures supp pour 1 seul salarié de l'équipe

Par **alexandra paturel**, le **10/05/2017** à **17:02**

Bonjour,
je travaille dans le bâtiment, toujours en équipe de 2 (on part le matin du siège social de l'entreprise avec un véhicule de l'entreprise pour se rendre sur nos chantiers).
Suite à un gros désaccord avec mon employeur, celui-ci a décidé de ne plus me payer mes heures supp. Sauf qu'il continue de les payer à mon collègue. Mes horaires sont 8h-12h //13h-16h mais je ne peux pas rentrer à 16h vu que mon collègue est payé jusqu'à 17h et que nous n'avons qu'un seul véhicule pour 2.....je suis donc obligé de rester 1 heure sur mon chantier sans bosser mais sans être payé. Quels recours ai-je contre mon employeur?
merci d'avance pour votre aide

Par **P.M.**, le **10/05/2017** à **20:04**

Bonjour,
A partir du moment où vous partez de l'entreprise depuis celle-ci et que vous y rentrez le soir, cela constitue du temps de travail effectif que l'employeur est obligé de vous payer dans sa totalité et qui pourrait faire l'objet d'un recours devant le Conseil de Prud'Hommes, s'il ne le fait pas...
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **alexandra paturel**, le **11/05/2017** à **09:01**

Bonjour et merci pour votre réponse rapide.
suite au désaccord que j'ai eu avec mon employeur, plusieurs courriers ont été échangés entre nous (il m'a même convoqué à un entretien préalable de licenciement auquel j'ai été avec un DP). c'est après cet entretien (qui finalement n'a débouché sur rien) que mon employeur m'a écrit qu'il ne m'avait jamais demandé de faire des heures supp et que donc, à partir de maintenant, il ne me les paierait plus...
ce que je veux savoir, c'est si j'ai le droit d'exiger, dans ces conditions, un deuxième véhicule pour me permettre de rentrer à l'entreprise à 16h?

Par **P.M.**, le **11/05/2017** à **09:10**

Bonjour,
Même si l'employeur ne vous demande soi-disant pas d'effectuer des heures supplémentaires, de fait, il vous impose d'en faire et sans aller jusqu'à lui imposer de mettre à votre disposition un deuxième véhicule, vous pouvez exiger leur paiement, comme déjà indiqué...

Par **alexandra paturel**, le **11/05/2017** à **09:14**

OK. je vais donc lui faire un courrier pour le prévenir qu'étant donné qu'il m'oblige à rester sur le chantier du fait d'1 seul véhicule pour 2, il doit me payer les heures....
merci!

Par **P.M.**, le **11/05/2017** à **09:17**

Vous pourriez vous rapprocher à nouveau du Délégué du Personnel pour qu'il vous appuie...